




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-174**

Séance publique du

12 octobre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012- lmc1180066-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LA RELANCE DE
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Louis VINCENT.

Secrétaire :

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET
GESTION
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2020

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LA
RELANCE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-
DU-RHÔNE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La pandémie mondiale du virus COVID-19 engendre une crise sanitaire majeure aux conséquences sociales, financières et économiques sans précédent pour les territoires.

Le déconfinement nous confronte à de nouvelles difficultés : l'adaptation des services municipaux et des bâtiments publics, de nouvelles dépenses à assumer, des pertes de recettes à compenser, des chantiers retardés et des entreprises fragilisées par une économie à l'arrêt.

Pour aider le territoire à relever le défi de la relance économique, le Département des Bouches-du-Rhône propose des mesures exceptionnelles en faveur des communes, notamment la création d'un dispositif spécial « relance économique » sur le modèle des travaux de proximité, avec un plafond de dépense subventionnable établi à 120 000 € HT par opération et pour des chantiers à court terme, achevés le 31 décembre 2021 au plus tard.

Afin de relancer l'économie locale en soutenant la commande publique, cette aide, dont le taux de subvention peut être jusqu'à 70% du montant des dépenses HT, concerne :

- les travaux sur les bâtiments communaux et leurs abords
- les travaux de voirie et les espaces publics
- les aménagements sportifs et de plein air

Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil Départemental limite le nombre de dossiers pouvant être déposés par commune à 5 opérations. La Ville a souhaité orienter les projets présentés sur ceux participant de la transition énergétique et du développement durable.

Ainsi, les opérations suivantes sont proposées :

Dépôt dossiers	NATURE DES TRAVAUX	Coût estimatif travaux HT
DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : Direction Entretien Bâtiments		
Bâtiments scolaires		
1	Rénovation et aménagement groupes scolaires : - Ecole maternelle des Floralties - rénovation de la toiture - Ecole élémentaire Pont de l'Arc - aménagement ombrière	110 000 €
Bâtiments secteur petite enfance et social		
2	Réfection et mise en sécurité centres sociaux : - Centre social JP Coste - réfection étanchéité de 2 toitures terrasses - Centre social Château de l'Horloge - réfection étanchéité toiture terrasse - Centre social Amandiers - rénovation intérieur et sécurisation menuiseries extérieures	85 000 €
DIRECTION DES SPORTS		
3	Construction Pump Truck - Les Milles	85 000 €
DIRECTION DES ESPACES VERTS		
4	Rénovation et mise en sécurité aires de jeux pour enfants : - Parc Colline de Cuques - rénovation aire de jeux - Aire de jeux Espas Ughetti Luyes - création station street work out	120 000 €
5	Rénovation de l'aire de jeux du Village du Soleil Puyricard	80 000 €
Le montant global de ces opérations est de :		480 000 €

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un co-financement au titre de l'aide exceptionnelle pour la relance de l'activité économique
- **SOLLICITER** la prise en charge par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône jusqu'à 70% du coût HT de ces projets dont les travaux devront être achevés et les dépenses justifiées avant le 31 décembre 2021
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière du Conseil Départemental et tout document afférent à ce dispositif
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2020-174 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LA
RELANCE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-
DU-RHÔNE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

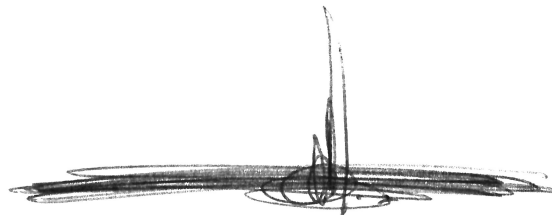
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/10/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»